



**POLE ENVIRONNEMENT
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES
DECHETS**

EXERCICE 2011



SOMMAIRE

Introduction

I - INDICATEURS TECHNIQUES

A - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

1. Les déchets ménagers
 - a) Territoire desservi et organisation générale
 - b) La collecte séparative
2. Les déchets non ménagers
 - a) Définition
 - b) La collecte simultanée
 - c) Les collectes spécifiques des déchets non ménagers
3. Tonnages enlevés et évolution
4. Services spécifiques

B - DECHETERIES

C - COLLECTE DES VETEMENTS

D - TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

E - COMMUNICATION

F - DEVENIR DES DECHETS

II - INDICATEURS FINANCIERS

INTRODUCTION :

La Communauté de communes du Briançonnais, a pris la compétence déchets depuis le début de la création de la CCB soit en 1996.

Elle regroupe pour cette compétence déchets, les 12 communes suivantes : Briançon, Cervières, La Grave, Le Monétier-Les-Bains, Montgenèvre, Névache, Puy Saint André, Saint Chaffrey, La Salle les Alpes, Val des Prés, Villar d'Arène, Villard Saint Pancrace, soit une population totale est de 19 426 habitants.

La gestion de ce service public est faite par marchés de prestation de service :

✓ Lot 1 et 2 : Collecte, transfert et traitement des ordures ménagères
Titulaire : groupement Sud-Est Assainissement, Alpes Assainissement et SA Allamanno
Durée : 7 ans à compter du 1^{er} juin 2006



✓ Lot 3 : Exploitation et gestion des déchetteries
Titulaire : Alpes Assainissement
Durée : 7 ans à compter du 10 juin 2006.



I - INDICATEURS TECHNIQUES

A – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Ce service est assuré en prestation de service pour la collecte des ordures ménagères, des emballages, du verre, des journaux magazines, des cartons bruns.

La Communauté de Communes a mis en place la collecte sélective des déchets ménagers en décembre 1999.

Ce service est assuré par un prestataire (Alpes Assainissement) pour la collecte simultanée des ordures ménagères, des emballages recyclables, du verre et des journaux magazine.

Une collecte spéciale pour les cartons bruns des professionnels est organisée depuis 2009 (restaurateurs, hôteliers,...) par Alpes Assainissement.

1. Les déchets ménagers

a) Territoire desservi et organisation générale :

L'ensemble du territoire de la CCB et la commune de Puy Saint Pierre sont desservis.

• Mode de collecte

Les ordures ménagères, sont collectées en bacs ou grâce à des dispositifs semi enterrés (DSE).

Les emballages et le verre sont collectés en bacs, en colonnes ou en DSE.

Les journaux – magazines sont collectés uniquement en apport volontaire soit par des dispositifs semi enterrés ou des colonnes.

• Fréquence de collecte

Selon les sites du territoire et la période de l'année (basse saison, haute saison et très haute saison), les fréquences de collecte sont très variables.

Pour l'ensemble du territoire en **basse saison** :

- De 1 à 6 passages par semaine pour les ordures ménagères
- De 1 à 2 passages par semaine pour les emballages ménagers

En **haute saison** pour les secteurs plus touristiques :

- De 2 à 6 passages par semaine pour les ordures ménagères
- De 1 à 2 passages par semaine pour les emballages ménagers

En très haute saison :

- De 3 à 7 passages par semaine pour les ordures ménagères
- De 1 à 2 passages par semaine pour les emballages ménagers

b) La collecte sélective :

La communauté de commune a mis en place la collecte sélective des déchets en décembre 1999 sur l'ensemble du territoire pour répondre à trois objectifs :

- une nécessité environnementale
- une prescription réglementaire
- un impératif économique

Les matériaux triés sont :

- le verre
- les journaux magazines
- les emballages ménagers recyclables (type bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, cartons et emballages métalliques).

Les emballages ménagers recyclables sont collectés en bacs jaunes ou en DSE. Le verre est collecté en bacs vert ou en apport volontaire en colonnes aériennes ou DSE.

Les journaux magazines sont collectés en apport volontaire dans des colonnes aériennes ou des DSE.

Toutes les communes du territoire possèdent au minimum un point d'apport volontaire pour le verre et les journaux magazines.

2. Les déchets non ménagers

a) Définition :

Les déchets ménagers assimilés sont ceux produits par les personnes publiques ou privées autres que les ménages, mais de même nature.

b) La collecte simultanée :

Les déchets non ménagers dits assimilés générés par les producteurs autres que les ménages (administrations, industriels, restaurants et commerce...) sont collectés en même temps que les particuliers.

c) Les collectes spécifiques des déchets non ménagers :

*** les cartons :**

Une collecte hebdomadaire des cartons issus des activités commerciales est en œuvre, sur le territoire de la CCB chaque jeudi ; une collecte supplémentaire le lundi est instaurée entre juillet et août et entre novembre et mars.

*** la redevance spéciale :**

Par sa délibération du 20 juillet 2010, modifié le 14 décembre 2010, le Conseil Communautaire du Briançonnais a décidé la mise en œuvre de la redevance spéciale.

Cet aspect vise les gros producteurs de déchets assimilés qui génèrent un coût de collecte et de traitement supérieur au montant de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) acquittée. Les producteurs étant exonérés de la TEOM sont également concernés.

Selon les dispositions de la loi du 13 juillet 1992, la Collectivité doit répercuter sur les assujettis le coût du service rendu. Ainsi, a été retenue comme base de calcul le prix de 0.2 €/kg (valeur 1^{er} janvier 2011) avec 100 Kg au minimum.

➤ Prise en compte de la TEOM dans le calcul de la redevance spéciale

Pour les établissements privés, le montant acquitté de la TEOM est déduit du montant estimé de la redevance lorsque celui-ci est supérieur, ceci afin de ne pas dépasser le prix de revient du service rendu.

Pour les établissements non assujettis, la redevance spéciale est appliquée dès le premier kilo collecté.

➤ Date d'effet de la redevance :

Les établissements privés sont redevables à partir du 1^{er} janvier 2011.

En 2011, 56 titres ont été émis et 42 ont été payés.

	titres émis	titres payés	titres non payés
montant	236 394,76 €	186 320,12 €	105 714,84 €
nombre	56	42	14

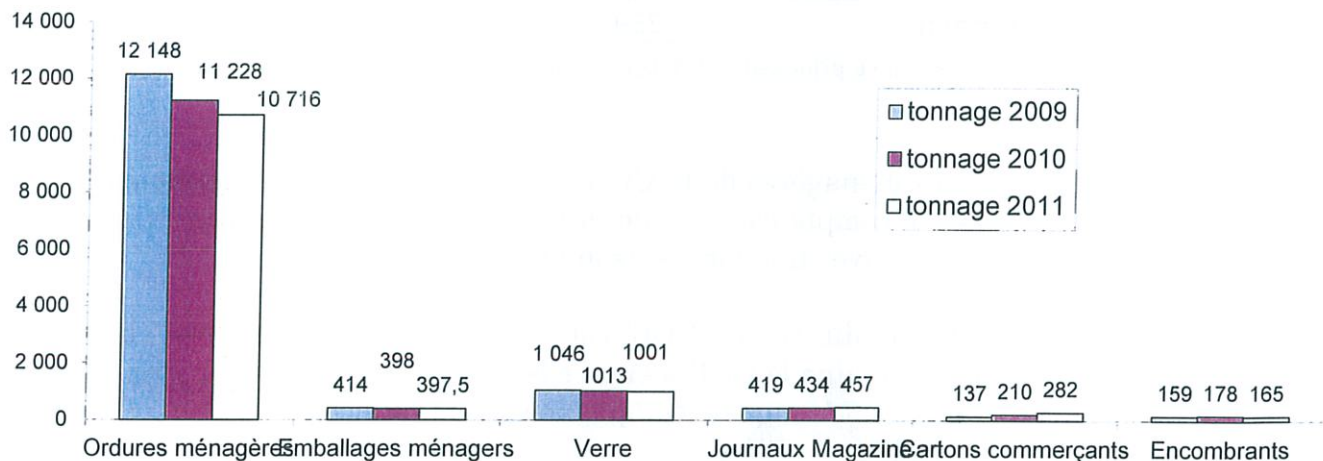
3. Tonnages enlevés et leur évolution

TYPE	TONNAGE 2009	TONNAGE 2010	TONNAGE 2011	EVOLUTION 2010/2011	EVOLUTION 2007/2011
Ordures ménagères	12 148	11 228	10 715	- 4.6 %	-11%
Emballages ménagères	414	398	397.5	-0.24 %	+ 18.4%
Verre	1 046	1 013	1 001	- 1.22 %	+ 5.6 %
Journaux Magazine	419	434	457	+ 5.15 %	+ 13.4 %
<u>Total</u>	14 027	13 073	12 571.2	- 3.8 %	- 8.4%

Cartons commerçants	137	210	282.83	+ 34.51%	+ 302%
Encombrants	159	178	165	-7.3 %	+ 0.01 %

La collecte des encombrants est réalisée en porte à porte sur inscription par appel téléphonique.

EVOLUTION DES TONNAGES 2009 à 2011 PAR TYPE DE DECHETS

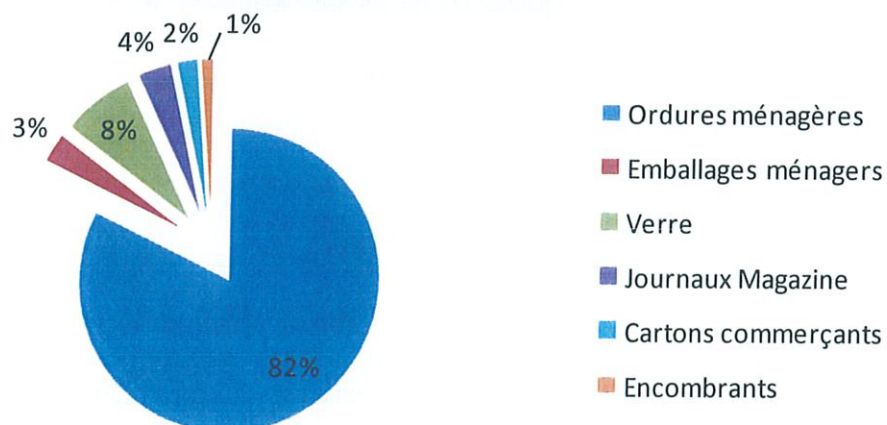


Le tonnage d'ordures ménagères a encore diminué cette année (513 T), ce qui est important.

Il peut s'expliquer en partie par :

- ✓ la politique de réduction des déchets (achat en gros).
- ✓ La réduction du poids des emballages à la source
- ✓ Pas d'évolution sur les autres tonnages (tri et déchetterie)

REPARTITION DES TONNAGES 2011 PAR TYPE DE DECHETS



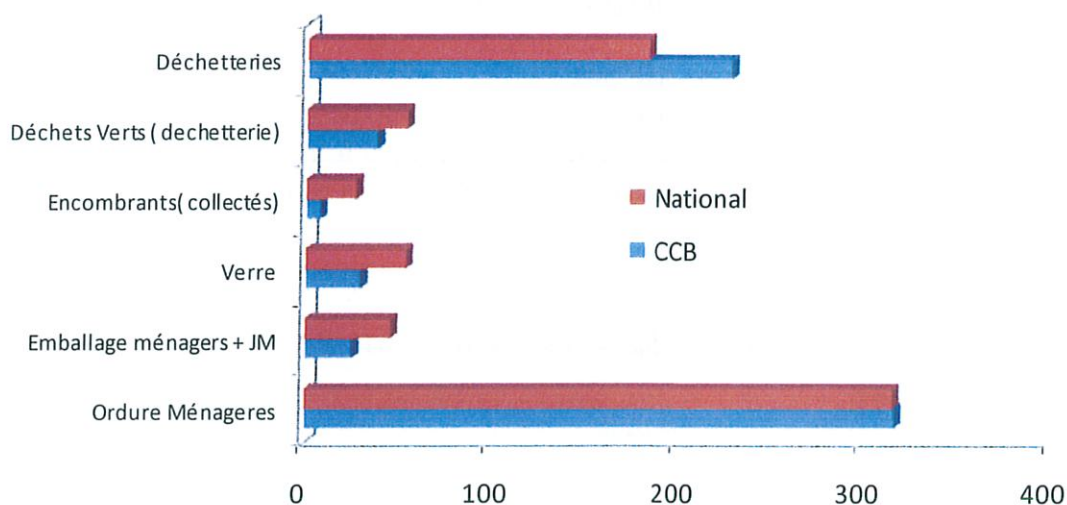
COMPARATIF DES TONNAGES MOYENS DE LA CCB ET NATIONAL

Moyenne en Kg/hab/an avec population DGF** de 33 800	CCB		
	2010	2011	Moyenne nationale
Ordures Ménagères	332	317	316
Emballage ménagers + JM	24,62	25,3	46
Verre	29,97	29,61	54
Encombrants (collectés)	5,27	7,9	27
Déchets Verts (déchetterie)	39,85	38,1	54
Déchetteries	239	227,39	182

** pop insee+ 1 hab/residence principale+ 1 hab/caravane

Le tonnage d'ordures ménagères de la CCB est dans la moyenne nationale car la population prise en compte est celle de la DGF (la CCB étant située en zone touristique importante avec une forte saisonnalité.)

Par contre au niveau du tri la CCB est très en dessous des moyennes nationales ce qui montre que la CCB a encore beaucoup de tonnage à récupérer et doit mettre en place une nouvelle campagne de communication afin d'inciter la population à trier plus.



4 Répartition des emballages ménagers

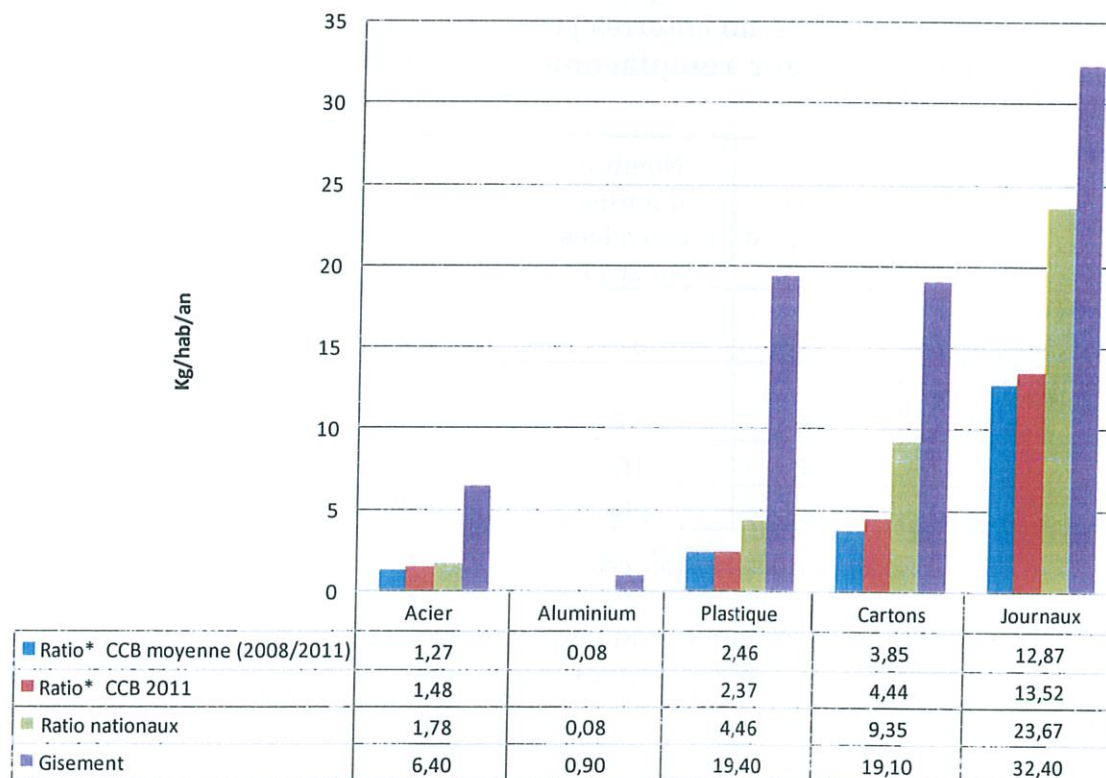
L'ensemble des emballages ménagers (bacs jaunes) sont triés par matériaux au centre de tri de Beynon à Ventavon ; les tonnages sortis représentent les matériaux sortis du centre de tri et qui arrivent dans les filières de recyclage.

TYPES d'emballages	TONNAGES Sortis centre de tri				
	2008	2009	2010	2011	moyenne
PET CLAIR	56 T	32,4 T	30 T	30,6 T	37,25 T
PET FONCE	28.4 T	14,6 T	X	13.65 T	14,15 T
PEHD	36.5 T	36.15 T	18,6 T	36 T	31,8 T
ELA	37.5 T	X	24,65T	*X	15,5 T
CARTONNETTE	89.4 T	124 T	95 T	150 T	114,6 T
ALU	1.46 T	3,4 T	5,65 T	X	2,6 T
ACIER	43.6 T	28,3 T	50 T	50 T	43 T
REFUS	116 T	131 T	138 T	129 T	128,5 T

*x 23,65 T sortie début janvier 2012

X aucun tonnage car la matière n'est pas partie du centre de tri, elle est donc répartie sur 2 années

COMPARATIF DES PERFORMANCES DE TRI



*Ratio = kg/hab/an avec la population DGF 33 800 habitants

** Le Gisement est la matière recyclable mise sur le marché et donc pouvant être hypothétiquement collectées.

La CCB a de bonne performance de tri en acier alu par rapport aux ratios nationaux, par contre en plastique (PET clair, PET foncé et PEDH) et les journaux magazines les performances sont de moitié par rapport aux nationaux et même de plus de moitié pour les cartons.

Le tri au niveau du territoire n'ai pas optimum ; la communication et des suivis de collecte doit encore être relancée afin d'améliorer ces chiffres de cibler les zones qui ne trient pas.

‡ REPRISE DES MATERIAUX DE LA COLLECTE SELECTIVE

La CCB a signé le nouveau contrat barème E avec Eco Emballages en juillet 2011 pour une application en janvier 2012 afin d'obtenir les soutiens. Ce nouveau contrat sera moins intéressant que le précédent car le montant des aides devrait diminuer, du fait qu'il est entièrement basé sur la performance.

- Le soutien à la tonne trié est fixe
- Le soutien à la communication est proportionnel à la tonne recyclée (2.48 €/T)

La CCB devra renégocier ses contrats de reprise qui se terminent en décembre 2011 avec la société COVED.

4. Services spécifiques

Le marché de prestation comprend également la **maintenance** des bacs, colonnes et dispositifs semi enterrés pour l'ensemble des déchets collectés ainsi que leur **lavage et leur remplacement** (1500 bacs sur la durée du marché soit 250 par an).

	Nombre d'unités du parc	Nombre d'unités renouvelées* en 2011	Nombre d'unités renouvelées* en 2010	Taux de renouvellement en 2011
Ordures ménagères	2139	97	148	4,53 %
Emballages ménagers	798	37	18	2,25 %
Verre	326	10	10	3 %
Total	3263	144	176	6 %

**Bacs cassés, brulés, remplacés*

En 2011 ont été également renouvelés **2 colonnes et 7 sacs de dispositifs semi enterrés**, soit un équivalent renouvellement de **198 bacs sur 250 prévus au marché**.

Il est procédé chaque trimestre à un lavage des bacs de collecte et une fois par an au nettoyage des dispositifs semi enterrés.

Pour l'année 2011 **161 sollicitations ou réclamations*** ont été émises par les services de la CCB et traitées par le prestataire.

- ✓ Vidage DSE : 45
- ✓ Bacs non collectés : 14
- ✓ Remplacement ou mise en place de bacs : 56
- ✓ Déplacement de point de collecte : 7
- ✓ Nettoyage/déneigement des points de collecte : 6

En 2010 128 réclamations soit une augmentation entre 2010 et 2011 de 25 % qui peut-être dû au fait que durant 6 mois la CCB ne pouvait pas répondre à toutes les sollicitations (poste non pourvu entre janvier et juillet 2011).

** Les réclamations faites par les particuliers en direct auprès de Veolia ne sont pas disponibles dans le rapport du prestataire.*

B – DECHETERIES

En 2011 la Communauté de Communes compte 5 déchetteries sur son territoire :

- Briançon : Fontchristiane
- Val des Prés : La Clarée
- Villar d'Arène : Haute Romanche
- Le Monétier les Bains : la Guisane
- Saint Chaffrey : Clos Jouffrey (ouverture en décembre 2011)

	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Evolution 2010/2011	Evolution 2007/2011
Fontchristiane	4 070	4 557	4600	0,93%	45.27%
La Clarée	924	888	861	-3,13%	-16.3%
Haute Romanche	524	518	527	1,77%	1.45%
la Guisane	1 786	2 108	1697	-20%	-45%
TOTAL	7 304	8 071	7686	-4,77%	3,30%

Les tonnages collectés sont restés stable sur l'ensemble des déchetteries sauf pour la Guisane qui voit son tonnage fortement diminuer entre 2010 et 2011.

Globalement depuis 2007 le tonnage total reste stable mais la répartition entre les sites a beaucoup évolué.

Le 15 décembre 2011, une nouvelle déchetterie a ouvert ses portes sur la commune de Saint Chaffrey à Clos JOUFFREY. Cette déchetterie est gérée en régie, avec l'embauche un agent territorial à 35h et d'un CAE à 20h/semaine.

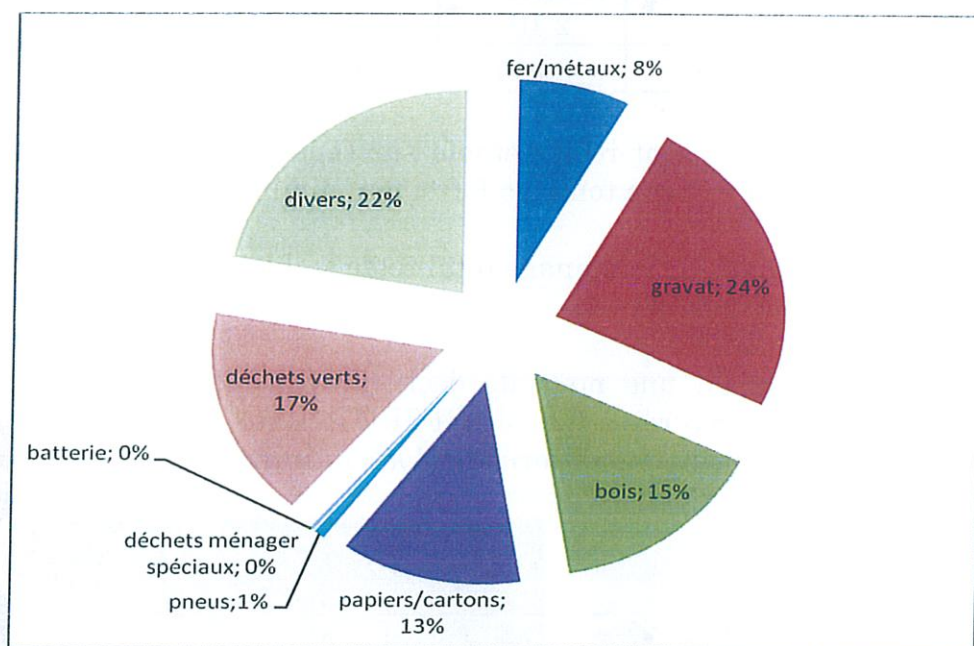


	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Evolution 2010/2011	Evolution 2007/2011
Fer / métaux	816	781	597	-23,58%	-31%
Gravats	1858	2152	1866	-13,31%	-41.6%
Bois	1048	1069	1175	10%	19%
Papiers / cartons	811	871	974	11,74%	38.4%
Pneus	67	63	61	-4,63%	12.7%
Batteries	13	9	2	-81,31%	-90%
Déchets ménagers spéciaux	18	27	21	-24%	30.1%
Déchets verts	871	1347	1288	-4,40%	418%
Divers	1818	1754	1704	-2,85%	2%

On constate une forte diminution des tonnages de batteries car les déchets spécifiques de garage sont refusés au niveau de la déchetterie (ils doivent utiliser leur propre filière de récupération).

Les déchets de métaux diminuent dû fait que leur valeur de rachat soit élevée et donc des filières parallèles se sont mises en place.

REPARTITION DES TONNAGES EN DECHETTERIE EN 2011



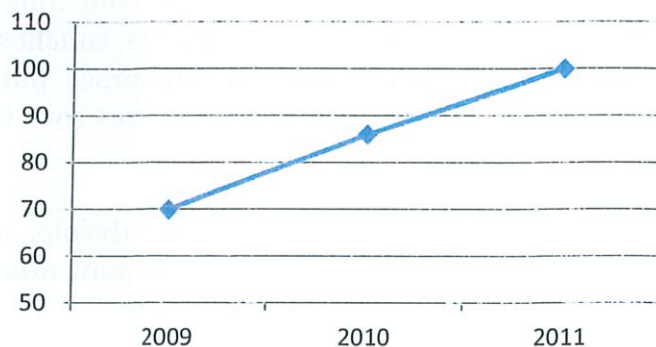
Filières de valorisation :

- Métaux – ferraille : Lelièvre – La Roche de Rame et Ferrari (Briançon)
- Bois : Chancel
- Papier et carton : centre de tri du Beynon
- Pneus : Sevia à Sorgues
- Déchets verts : SAUR Manosque
- Huile alimentaire : Soleval

C – COLLECTE DES VÊTEMENTS

Des points d'apport volontaire pour la collecte des vêtements ont été mis en place par l'association **Fils d'Ariane** sur plusieurs communes et dans les déchetteries du territoire. Le tableau suivant récapitule les tonnages de vêtements et chaussures collectés par point.

Collecte des vêtements	Poids en T
2009	70 T
2010	86 T
2011	100 T
Evolution 2011/2009	44%



Le tonnage des vêtements collectés a augmenté de 44 %, et le taux de recyclage est de 72 %. Dont les refus partent en déchetterie soit environ 28T.

D – TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1 - Localisation et mode de traitement :

MATERIAUX	LOCALISATION	MODE de TRAITEMENT
Ordures ménagères brutes	Quai de transfert au SMITOMGA à Guillestre (05) avec convention entre le SMITOMGA et Veolia jusqu'à la fin du contrat soit juin 2013 Un projet de quai de transfert sur Briançon est en cours	Stockage transfert
	Centre enfouissement technique de classe 2 – à Ventavon (04)	Enfouissement
Emballages	Centre de tri de Alpes Assainissement situé à Ventavon (04)	Tri et conditionnement puis évacuation dans le cadre de la garantie de reprise avec Eco-Emballages et de la reprise garantie avec le reste des matériaux.
Journaux magazines	Centre de tri de Alpes Assainissement situé à Ventavon (04)	Tri, conditionnement et recyclage par ECOFOLIO
Verre	Centre de tri de Vergèze (30)	Recyclage à l'usine Verrerie du Languedoc à Vergèze (30)
Cartons des commerçants	Centre de tri de Alpes Assainissement situé à Ventavon (04)	Tri, conditionnement et recyclage par Veolia propreté en Espagne

2 - Nature des traitements et des valorisations :

✓ Ordures ménagères :

Depuis le 1^{er} juillet 2003, elles sont transférées au nouveau CET de Ventavon situé au sud de GAP. Ce CET est exploité par la société VEOLIA.

Les zones de stockages sont aménagées en alvéoles distinctes dont le fond et les flancs, constitués de couches d'argile renforcées par une géomembrane imperméable, sont traversés par un système drainant de récupération des eaux de fond. Ces dernières sont traitées ultérieurement.

Après remplissage de l'alvéole, un complexe d'étanchéité drainage puis une couche de terre végétale sont mis en place afin d'isoler les déchets des eaux de pluie et de ruissellement.

- Capacité globale du traitement100 000 T/an
- **Tonnages traités - 2010..... 102 000 T**
2011

✓ Emballages ménagers et journaux magazines

Le centre de tri est situé sur la commune de Ventavon. C'est la propriété d'Alpes Assainissement et la gestion est faite par la société Veolia.

Sa mission est de trier les emballages pour le conditionnement (mise en balle), le stockage et l'évacuation vers les repreneurs.

Le centre de tri est composé de :

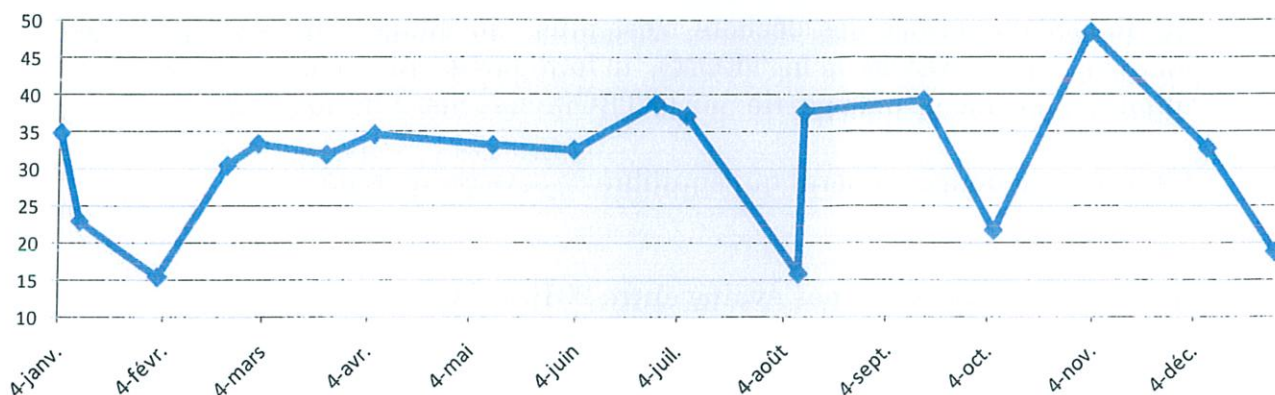
- zone de stockage
- chaîne de tri mécanique
- presse à balle
- zone de stockage des produits conditionnés

<u>Matériaux triés</u>	<u>Repreneurs</u>
■ Journaux magazines	■ Alpes Assainissement
■ Plastiques	■ COVED
■ Acier	■ COVED
■ Aluminium	■ COVED
■ Cartons EMR	■ COVED
■ Cartons ELA	■ COVED
■ Cartons DIB	■ Alpes Assainissement

- Capacité maximum d'accueil et de traitement : 25 000T/an d'emballages et de journaux magazines.
- Tonnages traités en 2011 (tonnage entrant) : 2 280 T d'emballages et 2 570 T de journaux magazines et 1 790 T de cartons. (avec une baisse de 200 T due aux cartons de la ville de Gap qui ne sont plus collectés par Veolia)
- Capacité d'exploitation du site en 2010 est de 30 % et en 2011 de 26 % de leur capacité nominale

- ✚ Pour la CCB, la caractérisation des emballages montre un taux de refus moyen de plus d'environ 31% dont 18 % sont représentés par des journaux magazines.

% de refus à la caractérisation 2011



Le taux de refus varie entre 15% et 48 % (dont 29 % de JM) ce qui est important et peut s'expliquer par la saisonnalité (présence d'une population plus sensibilisée au tri en période touristique).

Le marché de collecte et de tri des emballages étant forfaitaire, il n'y a pas d'impact financier visible.

E – COMMUNICATION

Actions menées durant l'année 2011 :

- ✓ **Interventions Scolaires** : aucune
- ✓ **Intervention grand public** :
 - Stand du développement durable avril 2011
 - Villard saint Pancrace (centre de vacances) aout 2011

II - INDICATEURS FINANCIERS

Le budget du service des déchets n'est plus un budget annexe depuis 2010 (passage de la REOM à la TEOM), il fait partie du budget général et est financé pour une grande partie par la TEOM associée à la taxe foncière.

C'est donc le budget général qui équilibre ce service au besoin.

Le taux de la TEOM n'a pas évolué entre 2010 et 2011 soit 10.90%.

COUT DU SERVICE EN 2011

DEPENSES de fonctionnement		CCB
OM	Collecte Transfert et traitement	2 029 516 €
TRI	Collecte Transfert et traitement (emballages + papiers + verre+ cartons)	445 659 €
	trop perçu Eco Emballages + formations	20 560 €
OM et Tri	nettoyage et renouvellement bacs	71 084 €
	quai de transfert (intérêt)	6 181 €
	personnel (JS + Ase 50 %)	62 758 €
	dépense de service (carburant,tel, vêtement, bureau...)	3 812 €
	étude stratoriale	9 447 €
	Communication (Veolia+CCB)	8 236 €
	emprunts + amortissement de biens	265 029 €
	<i>sous-total OM et Tri</i>	
Déchèteries (lot 3)		959 878 €
<i>total fonctionnement</i>		3 861 600 €

DEPENSES d'investissement		CCB
Déchèteries clot jouffrey et remboursement d'emprunts des autres déchetteries (haute romanche)		576 412 €
immo sur abri conteneurs		40 744 €
immo réhab malfosse et quai de transfert		69 411 €
autres (opération d'ordre)		226 666 €
<i>total investissement</i>		913 233 €

Total dépenses fonctionnement et investissement

4 774 833 €

RECETTES de fonctionnement		CCB
Collecte sélective	Subventions eco-emballages, CG et Région	24 626 €
	vente de matériaux	73 958 €
	vente caissette et remboursement sinistre	1 119 €
	<i>sous total</i>	
OM (redevance)	Redevance Spéciale (camping)	17 274 €
	Redevance Spéciale	242 978 €
	<i>sous total</i>	
Déchèteries (rachat metaux/cartons et redevance pro)		59 393 €
<i>Autres recettes (convention Puy saint pierre 2009 + sub transférées Art 777)</i>		- €
<i>sous total</i>		419 348 €
TEOM 2011	(taux 10,90%)	3 965 752 €
<i>total fonctionnement</i>		4 385 100 €

RECETTES d'investissement		CCB
dechetteries guisane haute romanche		- €
quai de transfert		- €
<i>total investissement</i>		- €

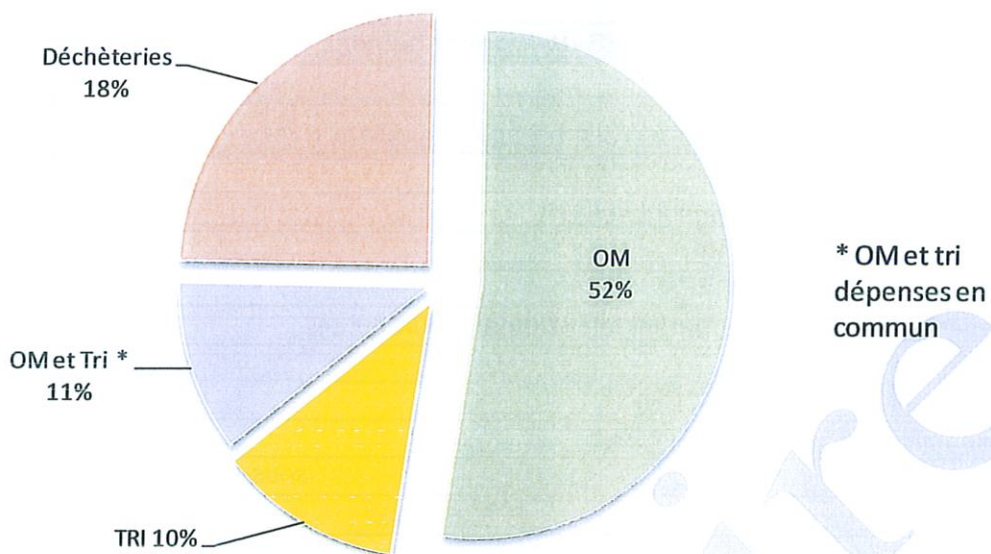
Total recettes fonctionnement et investissement

4 385 100 €

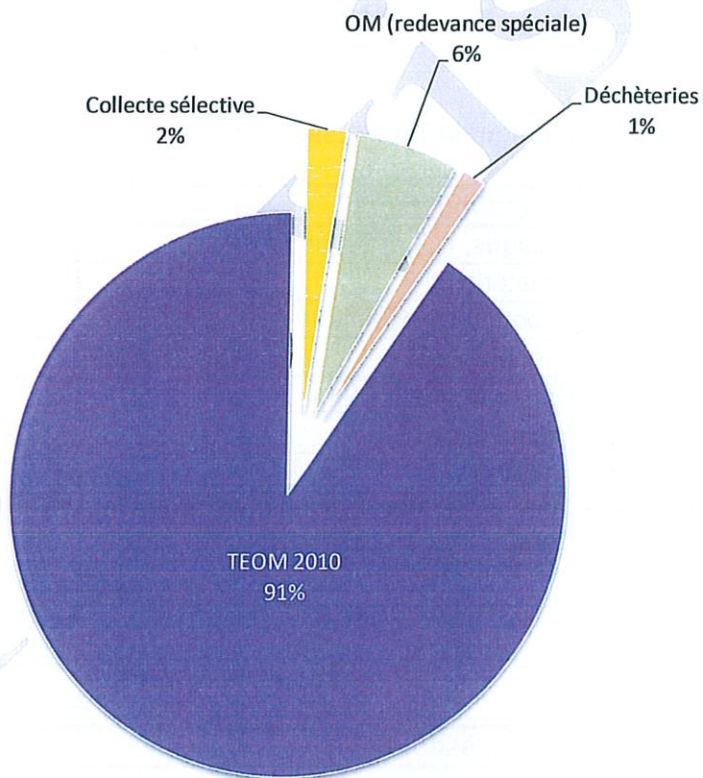
Excédent fonctionnement	523 500,09 €
--------------------------------	---------------------

Déficit investissement	- 913 233,00 €
-------------------------------	-----------------------

dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



**COÛT DE LA COLLECTE DES DECHETS EN 2011 par habitant
(population DGF 33 800)**

	DEPENSES de fonctionnement	CCB	
OM	Collecte Transfert et traitement	60,04 €	
TRI	Collecte Transfert et traitement	13,19 €	
	trop perçu Eco Emballages + formations	0,61 €	
OM et Tri	nettoyage et renouvellement bacs	2,10 €	
	quai de transfert (AVP en cours)	0,18 €	
	personnel (JS + Ase 50 %)	1,86 €	
	dépense de service (carburant,tel, vêtement, bureau...)	0,11 €	
	étude stratoriale	0,28 €	
	Communication (Veolia+CCB)	0,24 €	
	<i>amortissement de biens</i>	7,84 €	
		<i>sous-total OM et Tri</i>	12,62 €
Déchèteries (lot 3)		28,40 €	
		<i>total fonctionnement</i>	114,86 €

	DEPENSES d'investissement	CCB	
	Déchèteries clot jouffrey et remboursement d'emprunts des	17,05 €	
	immo sur abri conteneurs	1,21 €	
	immo réhab malfosse et quai de transfert	2,05 €	
	autes (opération d'ordre)	6,71 €	
		<i>total investissement</i>	27,02 €

Total dépenses fonctionnement et investissement **141,88 €**

	RECETTES de fonctionnement	CCB	
Collecte sélective	Subventions eco-emballages, CG et Région	0,73 €	
	vente de matériaux	2,19 €	
	vente caisette et remboursement sinistre	0,03 €	
	sous total	2,95 €	
OM	Redevance Spéciale (camping)	0,51 €	
	Redevance Spéciale	7,19 €	
	sous total	7,70 €	
Déchèteries (rachat métaux/cartons et redevance pro)		1,76 €	
<i>Autres recettes (convention Puy saint pierre 2009 + sub transférées Art 777)</i>		- €	
		<i>sous total</i>	12,41 €

TEOM 2011 (taux 10,90%)	117,33 €
	<i>total fonctionnement</i>
	129,74 €

	RECETTES d'investissement	CCB
	dechetteries guisane haute romanche	- €
	quai de transfert	- €
		<i>total investissement</i>
		- €

Total recettes fonctionnement et investissement **130 €**

Excédent fonctionnement **14,88 €**

Déficit investissement **- 27,02 €**

➤ La TGAP

La TGAP entre 2010 et 2011 elle reste identique soit 17€/T.

➤ La TEOM

Elle couvre 91 % des dépenses de fonctionnement en 2011 contre 95% en 2010 car la facturation en 2011 de la redevance spéciale a permis de couvrir une partie de ces dépenses.

Le ratio par habitant en population DGF est de la TEOM a augmenté de **114 €/hab en 2010 à 117 €/hab en 2011** malgré que le taux est resté stable (10.90%) dû à l'augmentation de la base locative.

Ce montant est relativement élevé comparer à d'autre communes (**77 €/hab** sur la CA de Beaune, **136 €/hab** pour le SMICTOM d'Embrun et qui prendre en compte la population INSSE et non DGF).

Pour information le montant de la TEOM de la CCB avec la population INSEE est de **204 €/hab**.

➤ Comparatif 2010/2011

- La diminution de la production d'ordures ménagères a permis de diminuer encore le cout de collecte OM 18.52% entre 2010 et 2011.
Par contre il n'y a pas d'incidence au niveau du tri car le cout est forfaitaire et augmente dû fait de la révision des prix.
- Les dépenses d'investissement ont baissé de 59% car les factures importantes liées au gros œuvre de la déchetterie et du CET de Clot Jouffrey ont été payées en 2010.
- Les recettes liées aux aides d'Eco Emballages sur la collecte sélective ont fortement diminué car Eco Emballages a versé trop d'avances et donc a stoppé ces versements pour l'année 2011. Toutefois une régularisation interviendra dans le courant du 3^{ème} trimestre 2012.
- Les recettes rattachées à la vente de matériaux ont beaucoup augmenté du fait que des aides sur le rachat du papier n'avaient pas été demandées en 2009 et 2010.
- Les recettes concernant les OM sont liées à la mise en place au 2^{ème} semestre 2011 de la facturation d'une partie de la redevance spéciale.
- D'une manière générale le coût de fonctionnement a diminué de 4,88% (-11.39% entre 2009 et 2010) et les recettes de fonctionnement ont augmenté de 3,11%(+7.38% entre 2009 et 2010).

Après un excédent en fonctionnement de 193 740 € en 2010, celui augmente en 2011 à 524 129 €. Le déficit en investissement a baissé à 913 233 € suite aux travaux liés à Clot Jouffrey. Toutefois ce déficit risque d'augmenter dans les années à venir, car la CCB va investir dans un quai de transfert et dans l'optimisation de certaines déchetteries.

COMPARATIF DU COUT DU SERVICE ENTRE 2010 ET 2011

		DEPENSES de fonctionnement		2010	2011	évolution 2009/2010	
OM	Collecte Transfert et traitement			2 490 816 €	2 029 516 €	-18,52%	
TRI	Collecte Transfert et traitement			453 923 €	445 659 €	2,71%	
	trop perçu Eco Emballages + formations			- €	20 560 €		
OM et Tri	nettoyage et renouvellement bacs			122 463 €	71 084 €	-41,95%	
	quai de transfert (amort + intérêts)			9 628 €	6 181 €	-35,80%	
	personnel			96 515 €	62 758 €	-34,98%	
	dépense de service (carburant,tel, bureau...)			1 570 €	3 812 €	142,80%	
	entretien DES			10 622 €	- €		
	étude stratoriale			- €	9 447 €		
	Communication			3 717 €	8 236 €	121,57%	
	emprunts + amortissement de biens			135 132 €	265 029 €	96,13%	
		<i>sous-total OM et Tri</i>			379 647 €	426 547 €	12,35%
Déchèteries (lot 3)				735 414 €	959 878 €	30,52%	
				<i>total fonctionnement</i>	4 059 800 €	3 861 600 €	-4,88%

		2010	2011		
DEPENSES d'investissement					
Déchèteries clot jouffrey et remboursement d'emprunts des autres dechetteries		1 669 023 €	576 412 €	-65,46%	
immo sur abri et DES		319 049 €	40 744 €	-87,23%	
immo réhab malfosse et quai de transfert		124 685 €	69 411 €	-44,33%	
autres (opération d'ordre)		133 806 €	226 666 €	69,40%	
		<i>total investissement</i>	2 246 563 €	913 233 €	-59,35%

Total dépenses fonctionnement et investissement	6 306 363 €	4 774 833 €	-24,29%
--	--------------------	--------------------	----------------

		2010	2011		
RECETTES de fonctionnement					
Collecte sélective	Subventions eco-emballages, CG et Région	204 450 €	24 626 €	-87,96%	
	vente de matériaux	40 022 €	73 958 €	84,79%	
	vente caisette	1 410 €	1 119 €	-20,64%	
	remboursement sinistre	9 742 €	629 €	-93,54%	
		<i>sous total</i>	255 624 €	100 332 €	-60,75%
OM	Redevance Spéciale (camping)	17 274 €	17 274 €	0,00%	
	Redevance Spéciale OM		242 978 €		
	trop versé TGAP 2008	29 850 €	- €		
	<i>sous total</i>	47 124 €	260 252 €	452,27%	
Déchèteries (rachat metaux/cartons et redevance pro)		26 423 €	59 393 €	124,78%	
<i>Autres recettes (convention Puy saint pierre)</i>		62 365 €			
		<i>sous total</i>	391 536 €	419 977 €	7,26%
TEOM		3 862 004 €	3 965 752 €	2,69%	
		<i>total fonctionnement</i>	4 253 540 €	4 385 729 €	3,11%

		2010	2010	
RECETTES d'investissement				
DES et abri		1 856 €	- €	
dechetteries		58 990 €	- €	
quai de transfert		10 637 €	- €	
amortissement de biens + FCTVA		3 166 €	- €	
		<i>total investissement</i>	72 793 €	- €

Total recettes fonctionnement et investissement	4 315 905 €	4 385 729 €	1,62%
--	--------------------	--------------------	--------------

Excédent fonctionnement	193 740,00 €	524 129,09 €	8,50%
Déficit investissement	- 2 173 770,00 €	- 913 233,00 €	-57,99%

